

Image not found or type unknown



Pacs logement donation

Par **Vcasta**, le **17/12/2018** à **20:54**

Bonjour

Mon père est décédé cet été. Il m a fait donation en 2006 de la maison de famille dont il était jusque la seul propriétaire, mais en a gardé l usufruit.

Il s'est pacsé en 2011. Sa compagne bénéficie t elle du droit de rester dans cette maison gratuitement pendant 1 an ou pas ?

Merci de votre aide.